

AUTORISATION

Autoriser c'est proprement **donner autorité**, c'est à dire reconnaître à quelqu'un la faculté, le droit, le pouvoir de faire légitimement quelque chose et lui **permettre**, ainsi, de l'accomplir. Cette acception suppose, à l'évidence, l'existence d'une **relation de subordination ou de dépendance** entre celui (ou ceux) qui donne(nt) l'autorisation et celui (ou ceux) qui la sollicite(nt). La conception de l'autorité, ainsi traduite, est celle de la pensée héritée de notre culture. Conformément à l'étymologie (auctoritas, atis, de auctor, is, dérivé de augere : augmenter, croître) l'autorité est **le fait de l'auteur, de celui qui crée, engendre**. Ainsi, l'autorité parentale ou, plus encore, l'idée que toute autorité finalement vient de Dieu. La contre-partie de cette théorie pratique, encore empreinte d'une théologie implicite, est l'hypothèse d'une psychologie constitutionnaliste confortant le mythe du chef né. Pour n'être pas nécessairement évidente la relation avec la sexualité est néanmoins profonde. La simple évocation de la génitalité y conduisait bien évidemment. Au niveau des représentations triviales, il y a ceux qui possèdent naturellement l'autorité et ceux qui en sont dépourvus ("Il en a ou il n'en a pas"); il y a des "meneurs" et des "suiveurs", comme exemplaires d'espèces différentes. C'est pourquoi, en dépit d'autres significations plus sociologiques, sur lesquelles nous reviendrons, cette notion nous semble principalement ancrée dans les champs de la psychologie, voire de la psychanalyse, et de la psychologie sociale. Les problématiques de l'autorité et de l'autorisation intéressent avant tout des **individus, des personnes, des sujets**, dans leurs **inter-relations**, plus encore **symboliques** que fonctionnelles. Dans le cadre des espaces éducatifs assignés à l'enfance (famille, école), c'est évidemment l'acception : accorder une permission qui prédomine. Mais cet usage très limitatif masque, sans doute, une problématique beaucoup plus essentielle à l'éducation et au développement du sujet: celle d'une autorité psycho-archaïque élaborée dès sa pré-histoire. L'éclairage psychanalytique a justement souligné la prégnance des figures parentales archétypiques dans la constitution de l'appareil psychique, à travers ses instances : ça, surmoi et moi, et les avatars transférentiels qui en découlent, au niveau des substituts de ces "modèles", ainsi investis de "contentieux" fantasmatiques. Sous cet angle la conquête de l'identité dépend du jeu des processus d'identification enracinés dans la dépendance. Les psychanalystes étendront ensuite de telles représentations, issues du travail clinique de la cure, à une lecture anthropologique plus large. C'est pourquoi Michel Lobrot (*Pour ou contre l'autorité*) et Gérard Mendel (*Pour décoloniser l'enfant*) voudront, à partir de leurs analyses respectives, rejeter la notion d'autorité hors du champ scientifique, en en dénonçant le caractère mythique: "...l'humanité a pris conscience lentement et obscurément que l'autorité était l'obstacle essentiel à sa libération et qu'il fallait la détruire". On doit donc briser cette chaîne et "congédir une fois pour toutes l'homme primitif" De son côté, Jyojy Misumi, voulant construire une théorie du leadership (*Behavioral science of leadership*), aboutit également, à travers

une approche "behaviouriste" et fonctionnaliste, a une telle attitude d'exclusion. La notion d'autorité lui apparaît tellement polysémique, tellement surdéterminée qu'elle ne permet plus une analyse scientifique rigoureuse des réalités qu'elle désigne. Ces positions nous paraissent très contestables. On ne se débarrasse pas des questions épineuses en les censurant. Tout à l'opposé, le véritable problème nous semble être celui du passage de la représentation psycho-archaïque de l'autorité à une démarche, à un **processus, d'autorisation**, cette fois entendus comme capacité acquise, conquise autant par le travail et les effets complexes de l'éducation qu'à travers l'expérience de la vie, de **devenir soi-même son propre co-auteur**. L'autorisation des partenaires devient, alors, la visée essentielle de l'entreprise éducative et (ou) thérapeutique. A ce titre, elle conserve toute son utilité et ne peut se laisser confondre avec la question de la dévolution du pouvoir très différente. Mais cette problématique contradictoire intéressant tout à la fois le **rapport à la loi**, et la **transgression** nécessaire de celle-ci (au sens psychanalytique de ces termes), suppose le dépassement du fantasme lié aux origines (s'engendrer soi-même) et la négation seulement magique de ce qui y fait obstacle. C'est pourquoi nous parlons bien, ici, de devenir co-auteur.

La notion d'autorisation peut, également prendre des formes plus impersonnelles. Ainsi la coutume s'autoriserait de l'usage tout comme l'impunité autoriserait le crime. On est communément autorisé par la loi, parfois par le fait du Prince, à entrer en possession de certains biens, à faire valoir certains droits. L'adjectif "autorisé(e)" désigne aussi bien celui qui a reçu autorité, et qui l'exerce, que celui qui a obtenu une autorisation au sens de permission (1). La personne, la source, ou le "porte-parole", autorisés évoquent encore l'idée de compétence (au double sens juridique et technique) déjà attachée à la notion d'autorité ("faire autorité" dans un domaine donné). Dans ces derniers cas, on voit s'estomper, par moments, le caractère de légitimité au profit d'une relation causale supposée, au moins indirecte. Une certaine parenté de sens se laisse, ainsi, constater entre autoriser et instituer. De même, une confusion fréquente subsiste entre les significations respectives des termes "pouvoir" et "autorité". L'autorité de la République, celle de l'Etat ou du gouvernement, évoquent bien explicitement des personnes (morales) mais, parce que désignant des entités, intéressent, plutôt, en fait, la problématique sociologique et politique, plus fonctionnelle, du pouvoir. Par contre la "puissance", à partir d'une polysémie renvoyant aussi bien à des métaphores machiniques qu'à des analogies biologiques, laisse entrevoir plus aisément ses enracinements imaginaires et fantasmatiques toujours liés au destin des pulsions et à leurs avatars. L'autorité sera alors définie comme le pouvoir de se faire respecter, obéir, de commander, de décider.

Sous ce rapport, se pose, déjà, la question de l'autorité des parents, du maître, de l'enseignant, du formateur dans la relation éducative. Là, elle doit être distinguée de la relation

de pouvoir avec laquelle elle interfère constamment. Essayons dans un premier temps de clarifier ce point. L'enseignant, le formateur, les éducateurs naturels, remplissent des fonctions dans le cadre de systèmes larges ou plus étroitement définis. Ils y sont **agents** et **acteurs**. A ce titre, ils exercent des compétences, des capacités, des pouvoirs dont ils doivent user et, donc, dont ils risquent d'abuser. Nous pensons préférable de réserver l'usage du mot pouvoir à ces **aspects organisationnels et institutionnels** de leur fonction. L'intelligibilité de ceux-ci dépend surtout d'une **analyse socio-politique** (organisationnelle et institutionnelle). Mais, ces mêmes personnes, agents-acteurs, sont, encore, parce que "**figures d'autorité**", objets de désirs, de manifestations transférentielles, de "projections" et d'investissements affectifs, plus ou moins inconscients, à travers les "**demandes**" de leurs partenaires. Outre leurs **fonctions** et leurs **statuts** formels, ils remplissent encore, plus informellement, des **rôles**. L'élucidation de tels processus, des jeux et des enjeux symboliques, des **implications**, de l'imaginaire, des fantasmes, des phénomènes de dépendance relève, plus volontiers, d'une optique psychanalytique. Remarquons le bien, ce ne sont pas du tout les mêmes processus, mécanismes psychologiques et psychosociaux, les mêmes représentations du déterminisme, qui se trouvent mis en oeuvre dans l'un et l'autre versants de cette relation complexe. La formation professionnelle des enseignants et des formateurs devrait en tenir compte. Lorsque les psychanalystes, dans le cadre de leur formation professionnelle, parlent d'**habilitation**, il s'agit tout autant d'autorisation, au sens que nous venons de dégager que de reconnaissance par les pairs.

(1) La langue anglaise distingue entre **to may** (avoir la permission) et **to can** (pouvoir de soi-même).